
Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 27 novembre 2024

Rapporteur : David JUNGO RODRIGUEZ

DA 398 – 24.11 CRÉDIT BRUT DE CHF 880'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX - 4^E ÉTAPE

M. DESTANNES, Technicien en génie civil au Service de l'environnement urbain (SEU), présente le crédit de réalisation de CHF 880'000.00 destiné au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux (4^e étape). Depuis 2018, le Conseil municipal a voté plusieurs délibérations (DA 318 A – 18.05 – étape 1, DA 497 – 19.12 – étape 2, et DA 191 – 22.09 – étape 3) pour l'aménagement, la sécurisation et la mise aux normes des places de jeux.

Il informe que chaque place de jeux a une durée de vie d'environ 15 ans et les sols de 10 ans. Des contrôles sont effectués chaque année pour vérifier leur état, ce qui permet de planifier des petits travaux de rénovation et de prolonger un peu leur durée de vie.

S'agissant des engagements financiers, des demandes de crédits destinés au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux par étape de 2 à 3 ans, sont soumis au Conseil municipal.

Les places suivantes ont été traitées lors des trois premières étapes : école de Châtelaine, EVE Lignon, école des Libellules, école d'Aire, parc du Lignon, école de Poussy, jeux d'eau du parc de Balaxert, école du Lignon, Jardin Robinson du Lignon, école Bourquin, école de Vernier-Village, EVE Bourquin, école Avanchet-Jura, école Avanchet-Salève, Street workout des Avanchets, tennis de Vernier, JE des Avanchets et piscine du Lignon.

Pour éviter des coûts conséquents, une rénovation importante est parfois suffisante. La durée de vie des installations est ainsi prolongée, tout en garantissant la sécurité.

Lorsque la structure est trop usée, il faut envisager le remplacement de l'aire de jeux. Le nouvel aménagement doit prendre en compte une multitude de paramètres interdépendants, tels que le type de place, le lieu, le public visé (âge), la capacité d'accueil recherchée, l'exposition, la topographie ou le budget à disposition. Les matériaux utilisés et les jeux pour ces aménagements devront être bien choisis dès la conception, afin que les frais d'entretien soient aussi modiques que possible et l'aire de jeux durable.

En fonction de ces critères, le SEU préparera un cahier des charges très précis pour chaque emplacement. Des propositions d'aménagements seront alors demandées aux entreprises spécialisées sous forme de soumission concours ou traditionnelle. Cette manière de procéder, qui a fait ses preuves lors des précédents renouvellements de places de jeux, présente l'avantage de pouvoir présenter plusieurs projets dans le cadre de consultations participatives.

Les utilisateurs locaux, les écoles, les EVE, les associations de quartier, les services de l'enfance (SEN) et de la cohésion sociale (SCS) sont ainsi consultés avant la création de nouvelles places de jeux.

Il est nécessaire d'intégrer dans la conception des aires de jeux la problématique des îlots de chaleur et du réchauffement climatique, en végétalisant au maximum les cours des écoles.

Les travaux prévus, qui débuteront l'année prochaine, vont s'étaler sur 3 ans :

- École des Ranches (2025) – remplacement du grand jeu existant et du sol amortissant ;
- École de Vernier-Place (2025) – remplacement des 6 jeux dans les 2 espaces distincts et remplacement des sols amortissants ;
- Tennis d'Aire (2025 ou 2026) – le remplacement des jeux, initialement prévu en 2024, a été décalé en raison du projet de rénovation de la buvette et des vestiaires de cette installation sportive ;
- Parc de Balaxert (2026) – Remplacement des 4 jeux et remplacement des sols amortissants ;
- École de Balaxert (2026) – remplacement des 3 jeux existants et du sol amortissant ;

- Parc Chauvet-Lullin (2027) - Remplacement des 4 jeux existants et du sol amortissant ;
pour un montant total de CHF 880'000.00.

Une commissaire (MCG) déplore qu'il n'y ait plus de jeux pour les tout-petits (avant 2 ans). Elle signale que ceux qui se trouvaient à proximité du quartier des Avanchets (mare aux canards) ont été retirés et qu'il n'y en a pas dans les quartiers environnants. M. DESTANNES prend note de la demande et répond que les tout-petits ont des jeux qui leur sont dédiés dans les jardins d'enfants et les EVE, et que dans les parcs, il y a des jeux pour les enfants à partir de 2 ans.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, ajoute qu'il s'agit d'une très bonne remarque. Il confirme également que rien n'existe pour les tout-petits et qu'une réflexion va être entamée à ce sujet.

Un commissaire (PLR) remarque que les coûts sont plus élevés que d'habitude et il aimerait comprendre pourquoi. M. DESTANNES explique qu'il y a en effet moins de rénovations de places de jeux, qui sont généralement des petits montants. La présente DA concerne des structures et des objets plus conséquents.

Un commissaire (VERT.E.S) relève que le fait que les enfants aient l'opportunité d'exprimer leurs désirs est une bonne chose.

Un autre commissaire (VERT.E.S) rappelle le vote de la commission sur les jeux d'eau, et demande où en est le projet. M. BUSCHBECK répond que c'est en discussion dans le cadre du réaménagement du parc Chauvet-Lullin, le montant est inscrit au PPI, mais ce type d'installation coûte cher.

La Présidente (SOC) passe au vote de la DA 398 – 24.11, Crédit brut de CHF 880'000.00 TTC destiné au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux - 4^e étape, qui est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), soit à l'unanimité.